

DATE :	1 ^{er} juin 2023	N° 2023-16
CATÉGORIE :	ASSURANCE	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux	
OBJET :	Taux d'intérêt du barème de participation de l'assurance vie avec participation maintenu à 6,00 %; taux d'intérêt d'avance sur police maintenu à 6,75 % pour 2023-2024	

Nous maintiendrons le barème de participation des produits avec participation de l'Empire Vie aux niveaux actuels jusqu'au 30 juin 2024, tels qu'approuvés par notre conseil d'administration plus tôt cette année. Nous maintenons également le taux d'intérêt du barème de participation de l'Empire Vie de 6,0 % et le taux d'intérêt d'avance sur police de 6,75 % jusqu'au 30 juin 2024.

Taux d'intérêt d'avance sur police

Le maintien de notre taux d'intérêt d'avance sur police à 6,75 % offre à notre clientèle la souplesse d'accéder aux valeurs de rachat de leurs polices pour quelque raison à un taux d'intérêt concurrentiel. Pour certains de nos anciens blocs de polices, le taux pour les avances sur polices était fixe; veuillez donc consulter le contrat pour connaître le taux applicable.

Pour obtenir de l'information additionnelle concernant cette annonce portant sur le barème de participation, veuillez lire la foire aux questions ci-dessous.

Foire aux questions

Quels facteurs ont un effet sur le barème de participation?

Plusieurs facteurs ont un effet sur les sommes dans le compte de participation, notamment le rendement des placements, les résultats techniques au chapitre des règlements, les charges, les déchéances et les impôts liés à nos protections avec participation.

Chaque année, nous déclarons le montant total des participations sur nos polices avec participation en fonction du rendement global du compte de participation. Ce montant peut être affecté par d'autres facteurs, comme la solvabilité du compte avec participation, les changements apportés à la législation, à la réglementation et aux règles comptables applicables. Lorsque nous déclarons des participations, le barème de participation d'un produit avec participation nous permet de déterminer la façon de distribuer le montant total des participations à chaque titulaire de ce produit.

Le barème de participation sera-t-il de nouveau modifié dans l'avenir?

Les participations ne sont pas garanties : le montant versé chaque année pourrait changer. L'Empire Vie a versé des participations à ses titulaires de polices avec participation chaque année depuis 1923, année au cours de laquelle elle a commencé à fournir des solutions d'assurance aux Canadiens et aux Canadiennes. Une fois déclarées les participations ne peuvent pas être reprises. Le barème de participation d'une police n'est pas garanti. Nous continuerons de surveiller les taux d'intérêt et d'autres facteurs touchant le compte de participation. Nous pourrions augmenter ou diminuer le barème de participation des polices avec participation à l'avenir.

Quelles sont les polices touchées par cette annonce?

Les polices d'assurance vie et d'assurance mixte avec participation de l'Empire Vie, ainsi que les anciennes polices d'assurance vie et d'assurance mixte avec participation de Montréal Vie, de Concordia, de Dominion, de La Citadelle et de Franklin.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec notre équipe du Service à la clientèle au [1 800 561-1268](tel:18005611268).